



2026-1074



2026/137



2026/08

SALON INTERNATIONAL DAGUERRE 2026

ORGANISÉ PAR Photoclub Paris Val-de-Bièvre - 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS - France.

DÉTAILS DU SALON (Part A)

Commissaire : Emmanuel Lore (France)
Email : commissaire@salondaguerre.paris
Formulaire d'inscription : <http://www.salondaguerre.paris> Cliquer sur "Participer"

SECTIONS ET THEMES

5 sections - toutes numériques:

LIBRE COULEUR	(couleur seulement)	PIDC
LIBRE MONOCHROME	(monochrome seulement)	PIDM
COMPOSITION(S) SYMETRIQUE(S)	(monochrome seulement)	PIDM
LUMIÈRES ARTIFICIELLES EN VILLE	(couleur seulement)	PIDC
BORDS DE MER	(couleur seulement)	PIDC

FRAIS ET REDUCTIONS

Individuel - tout pays

1 section	16 euros
2 ou 3 sections	24 euros
4 ou 5 sections	29 euros

Réduction pour les Club:

Nombre de participants du club	Moins de 5 participants	De 5 à 11 participants	A partir de 12 participants
Participation à 1 à 5 sections	Pas de réduction	21.75 euros par participant	18.85 euros par participant

Les frais d'inscription doivent être réglés lors de l'enregistrement des images sur le site web dédié au salon. Le paiement s'effectue via PayPal, grâce à un lien envoyé par courriel au participant lors de la

validation de sa commande. Les candidatures sans réception du paiement ne seront pas prises en compte.

CALENDRIER

Date d'ouverture :

1er février 2026

Date de clôture :

14 avril 2026 (Minuit heure de Paris)

Jugement finalisé le :

12 mai 2026

Notes transmises aux participants pour le:

19 mai 2026

EDAS envoyé le :

13 juin 2026

Galerie en ligne le :

2 juin 2026

Récompenses postées / Catalogue en ligne le :

13 juillet 2026

Page de résultats et site web accessible jusqu'au :

14 avril 2027

Projections :

21 mai 2026

Au Photoclub Paris Val-de-Bièvre, 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS, France.

JUGES

Toutes sections:

Bernard DECAUDIN : EFIAP/b - EPSA (France)

Jean-Pierre DEFRAIGNE : EFIAP - EPSA (Belgique)

Pia PAROLIN : (Allemagne)

RECOMPENSES

Un total de 700 euros de prix en numéraire

MEILLEUR AUTEUR:

- Un prix de 300 euros et un insigne bleu FIAP récompenseront le meilleur auteur du Salon Daguerre.** Le classement du meilleur auteur sera établi selon les règles de la FIAP (nombre d'acceptations le plus élevé, toutes sections confondues).

RÉCOMPENSES PAR SECTION :

- Médailles d'or** de PSA, de la FIAP et de la FPF
- Médailles d'argent** de PSA, de la FIAP et de la FPF
- Quatre rubans bleus FIAP** récompenseront les coups de cœur du jury ou les meilleures œuvres non encore primées.
- Des trophées FPF** récompenseront les meilleurs auteurs affiliés à la FPF de chaque section, obtenant ainsi le meilleur classement (un trophée par section).

Chaque participant ne peut recevoir qu'une seule récompense par section.

PRIX DU MEILLEUR CLUB :

- Un prix de 400 euros** récompensera le meilleur club.

Pour participer au classement du meilleur club, les trois conditions suivantes doivent être remplies :

- Le Club doit être affilié à une fédération photographique nationale.
- Un minimum de trois participants par club doit s'inscrire et régler les frais d'inscription. Les prix seront envoyés à une adresse unique communiquée par le responsable du groupe.
- Le meilleur club sera celui qui aura obtenu le meilleur classement avec ses huit meilleures images. En cas d'égalité, la décision finale reviendra au jury.

Les médailles et les rubans seront envoyés par voie postale.

L'organisateur se réserve le droit d'ajuster le nombre de prix en fonction du nombre total d'images acceptées.

CATALOGUE

Le catalogue pourra être téléchargé depuis le site web <http://www.salondaguerre.paris> au moyen d'un lien qui sera transmis à chaque participant.

RÉSULTAT

Les fiches de résultats individuels seront envoyées par courriel et la liste des lauréats sera consultable sur le site web <http://www.salondaguerre.paris>

INSCRIPTIONS NUMÉRIQUES

Les participants doivent remplir un formulaire d'inscription sur le site web du Salon et soumettre leurs candidatures en ligne : <http://www.salondaguerre.paris>

- Le titre de chaque image ne doit pas dépasser 35 caractères. Il n'est pas nécessaire de le traduire, mais il doit être rédigé avec une police de caractères anglais.
- Les photos doivent être au format JPEG, avec des dimensions maximales de 1920 pixels de largeur et 1080 pixels de hauteur (côté visible), à 300 dpi, avec un taux de compression JPEG de 7 à 12. La taille maximale du fichier est de 2 Mo. Les images au format portrait ne doivent pas dépasser 1080 pixels de hauteur.
- Les organisateurs ne sont pas autorisés à redimensionner les images trop grandes. Dans ce cas, le participant devra soumettre à nouveau sa candidature avec des images aux dimensions appropriées.

JUGEMENT

- Le jury se réunira au Photoclub Paris Val-de-Bièvre, 28 ter, rue Gassendi, 75014 Paris, France.
- L'attribution des prix aura lieu au même endroit, en présence de tous les membres du jury qui visionneront les images ensemble.
- Les images numériques seront projetées sur un écran 4K Panasonic TX-55GZ1000, dont les couleurs seront calibrées. Ce projecteur affichera les images à 100 % de leur résolution native (c'est-à-dire que les images ne seront pas agrandies au-delà de leur résolution d'origine).
- Les images seront présentées dans l'ordre de soumission des participants, mais pas consécutivement aux membres du jury.
- Le logiciel de jugement ne permettra à aucun membre du jury de visualiser simultanément toutes les images d'un même participant.
- Taux d'acceptation cible : 25 à 30 %

EXIGENCES RELATIVES AU SALON (Partie B)

Règles applicables : le Salon se déroulera conformément aux règles de la PSA.

Conditions de participation : le Salon est ouvert à tous. Cependant, une candidature peut être refusée si le responsable du Salon estime qu'elle n'est pas conforme aux règles de la PSA et aux présentes conditions de participation. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise. Aucun prix ni aucune sélection ne sera accordé aux participants figurant sur la liste des sanctions de la PSA pour violation de l'éthique, et les frais d'inscription ne sont pas remboursables dans ce cas. Dans ce document, les termes « participant », « auteur » et « photographe » sont utilisés indifféremment et désignent la personne qui a créé l'image originale soumise. Les participants doivent soumettre eux-mêmes leurs images, au format approprié.

Classement et étoiles PSA. Pour obtenir des étoiles de la part de PSA, les participants doivent indiquer leurs nom et pays de manière identique pour chaque Salon. Les pseudonymes ne sont pas autorisés. Veuillez contacter PSA en cas de changement de nom ou de déménagement dans un autre pays. L'utilisation d'un nom différent dans différents Salons expose le participant au risque que nombre de ses acceptations ne soient pas reconnues dans les registres PSA Star.

Reproduction : Les participants accordent aux organisateurs le droit de reproduire gratuitement les images pour les supports liés au Salon, y compris le droit de publier en basse résolution sur Internet. Les candidatures des participants qui restreignent les droits de reproduction seront refusées. La PSA peut demander une autorisation spécifique pour une utilisation pédagogique, selon des conditions convenues d'un commun accord. Si une image enfreint le règlement du Salon ou la charte d'éthique de la PSA, la PSA peut la reproduire sans autorisation à des fins pédagogiques ou pour illustrer les infractions au règlement, en omettant le nom du participant. Ni la PSA ni le Salon n'assument de responsabilité en cas de violation du droit d'auteur.

Réutilisation des images acceptées. Toute image acceptée lors d'une édition de ce Salon, passée ou présente, ne peut être soumise à nouveau dans la même section lors des éditions futures de ce Salon. Elle peut être soumise à d'autres Salons reconnus par la PSA, mais doit toujours conserver le même titre. Le changement de titre dans une autre langue est interdit.

Inscription. Une inscription comprend jusqu'à 4 images par section, chaque image étant limitée à 20 acceptations au total par catégorie PSA. Les images identiques ou similaires sont interdites au sein d'un même Salon. Si des images similaires sont soumises, elles seront disqualifiées dans toutes les sections. Bien que des images similaires puissent être soumises à différents Salon, elles pourront être refusées ultérieurement lors de l'examen des candidatures pour les catégories Étoile, Diamant et Galaxie. Par images similaires, on entend des images pratiquement équivalentes, telles que définies sur la page disponible à l'adresse <https://psa-services.org/ES/#entrants>. Pour éviter toute déception, veuillez ne pas soumettre d'images pratiquement équivalentes. Les filigranes, mentions de droits d'auteur et toute autre marque visible sont interdits.

Titres.

- Chaque image doit avoir un nom unique de 35 caractères maximum.
- Ce nom doit être utilisé de manière uniforme pour tous les Salons de la PSA, sans aucune variation due à des erreurs typographiques ou de ponctuation.
- Le nom du photographe ne doit figurer en aucun cas dans le nom de l'image.
- Le titre doit être interprétatif et significatif, et transformer le document visuel en une œuvre d'art à part entière. Les noms de fichiers tels que IMG_6608, DSC-76499 ou tout autre format de fichier d'appareil photo sont interdits. Les titres significatifs peuvent être suivis de numéros, par exemple : Danseuse de ballet 34.
- Les titres peuvent utiliser les jeux de caractères Latin1 ou Latin2, qui autorisent les signes diacritiques (é, ñ, ü, à, è, á, etc.). Cependant, les systèmes d'écriture non latins (arabe, russe, grec, chinois, kanji, daïvanagari) peuvent poser problème dans les catalogues, les galeries et les applications Star.
- Les images couleur et monochrome issues d'une même prise de vue et présentant un contenu visuel commun substantiel seront considérées comme une seule et même image et devront porter le même titre.

Protection des informations personnelles des participants : En participant à ce Salon, vous acceptez de vous conformer aux règles et politiques de la PSA et consentez à ce que le président du Salon et les organisations reconnues détendent et traitent vos données personnelles aux fins de l'organisation du Salon, et acceptez que votre statut de participation (nom, pays, sections/photos soumises) et vos résultats soient rendus publics dans les listes de statut, les galeries et les catalogues.

Critères d'acceptation :

- Le taux d'acceptation ne dépassera pas 30 % dans chaque section.
- Une image ne peut recevoir qu'un seul prix individuel dans une même section d'un salon. Dans le cadre d'un circuit, une image peut être primée dans différentes sections d'un salon.
- L'organisateur est tenu d'ajuster le nombre de prix en fonction du nombre total d'acceptations.
- Pour les sections comptant plus de 250 images, 10 % maximum des acceptations pourront être primées. Pour les sections comptant 250 images ou moins, le jury attribuera un maximum de 7 prix.

DÉFINITION DES SUJETS ET DES SECTIONS :

Bien que la section suivante fournit des résumés des définitions de la PSA, les participants doivent se référer au site Web de la PSA pour obtenir les définitions officielles de chaque division :
<https://psaphotoworldwide.org/page/exhibitions>

Images: création et droits d'auteur

Résumé. Toutes les images soumises doivent être des œuvres originales du photographe, post-traitement inclus, chaque élément visuel ayant été capturé par lui. Les images ne doivent pas intégrer ni présenter le travail d'autres artistes comme étant le sien, en tout ou en partie (cliparts, images libres de droits, ciels de remplacement, photos d'œuvres d'art d'autrui, contenu généré par IA, etc.). Le terme « auteur » désigne la personne qui a créé l'image soumise. Les photographes peuvent détenir les droits d'utilisation de contenu acheté, mais la qualité d'auteur exige que tous les éléments visuels de la photographie soumise soient créés personnellement par le photographe. Les photographes doivent conserver la propriété des droits d'auteur de tous les éléments visuels contenus dans toute image soumise, y compris les compositions. Toute violation de cette règle constitue un plagiat, une infraction grave à la déontologie de la PSA.

Intelligence artificielle

Résumé : Compte tenu de l'évolution rapide des logiciels d'IA, cette règle est susceptible d'être modifiée. Pour connaître la version la plus récente, veuillez consulter la Déclaration relative à l'IA sur le site web de la PSA. Les outils de retouche photo par IA qui améliorent, ajustent ou modifient intelligemment le contenu de votre photographie sont autorisés, à condition qu'ils utilisent uniquement des informations visuelles déjà présentes dans votre photographie. Les outils de remplissage (remplissage génératif) qui vous permettent d'agrandir une image recadrée à l'aide d'une extension contextuelle de la photo originale sont autorisés, sauf restriction prévue par la définition de la Division. Les autres outils d'IA génératifs qui créent un nouveau contenu visuel synthétique à partir de données d'images externes non présentes dans la photographie originale de l'auteur sont interdits, quelle que soit la taille de la zone modifiée. Toute personne qui enfreint cette règle relative à l'IA sera exclue des expositions de la PSA pour une durée allant de 3 ans à l'exclusion définitive. Voir les notes complémentaires relatives à l'IA dans la matrice de retouche ci-dessous.

Sujet

Résumé : La règle fondamentale de la PSA privilégie le bien-être animal à la photographie, interdisant l'utilisation d'appâts vivants, la perturbation des nids, la mise en danger des sujets ou la représentation de l'alimentation d'animaux en captivité avec des proies vivantes. Les photographies aériennes ne doivent pas perturber les personnes ou les animaux et doivent respecter la réglementation locale. Les images doivent être conformes aux définitions des divisions et sections figurant sur le site web de la PSA ; les images non conformes seront disqualifiées par le jury. La participation aux expositions de la PSA est conditionnée par l'acceptation de ces règles par les participants.

Couleur versus monochrome

En photographie, une image est soit monochrome, soit couleur ; il n'existe pas de troisième option.

- Une image couleur est définie par la présence de plusieurs couleurs ou teintes. Toute image traitée avec deux couleurs ou plus, de quelque manière et en quelle quantité que ce soit (coloration sélective, bichromie, etc.), est une image couleur.
- Une image monochrome est définie par la présence d'une seule couleur ou teinte ; elle peut présenter une infinité de variations d'intensité, de nuances et de tons de cette couleur unique, mais ne peut inclure de couleurs supplémentaires (virage partiel, virage partiel, coloration sélective, etc.). Les images en noir et blanc (également appelées images en niveaux de gris) sont considérées comme monochromes, bien qu'il s'agisse techniquement d'images achromatiques pouvant couvrir toute la gamme tonale du noir au blanc. Les images monochromes ne peuvent pas être saisies dans les sections couleur des bases de données PPD ou PID.

Pictorial Image Division (PID) Definition

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#pid>

Résumé : La catégorie PID permet une photographie libre sans restriction de sujet ni de technique de retouche, hormis celles mentionnées dans le règlement de la PSA applicable à toutes les divisions (auteur, IA, etc.). Elle comprend des sections libres et des sections thématiques avec des définitions précises pour guider les juges et les participants. La catégorie PID propose deux parcours d'étoiles : couleur et monochrome.

Photojournalism Division (PJD) Definition

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#pjd>

Résumé : Le photojournalisme privilégie la narration à la qualité visuelle, mettant en avant des images informatives et percutantes qui reflètent une présence humaine authentique dans le monde. Les images qui déforment la vérité par des mises en scène ou des sujets dirigés sont interdites. Lorsqu'un thème « Intérêt humain » est spécifié ou que ce prix est décerné, les photographies sportives classiques sont exclues ; l'accent est alors mis sur les personnes dans des situations interactives, émotionnelles ou insolites.

PTD World in Focus Definition (PTDW)

<https://psaphotoworldwide.org/page/division-definitions#ptd>

PTD World in Focus est conforme à la définition de FIAP World in Focus. PTD World in Focus autorise les images de lieux ou de personnes prises sur le vif, ainsi qu'une plus grande variété de contenus tels que des photos culinaires et des portraits en studio. Les images mises en scène ou arrangées sont également autorisées.

Définition Composition symétriques (PIDM) Monochrome seulement

Les photographies seront composées de manière symétrique, que cette symétrie soit verticale, horizontale ou même diagonale.

Définition Lumières artificielles en ville (PIDC) Couleur seulement

Les photographies devront être prises en milieu urbain. Elles devront accorder une place particulière aux lumières artificielles (néons, enseignes, réverbères...). Elles pourront être captées en extérieur, ou en intérieur, par exemple des magasins, cafés, gares... Les images faites en studio ne sont pas autorisées.

Définition Bords de mer (PIDC) Couleur seulement

Les photographies montreront les bords de mer (au sens de l'endroit où la terre rejoint la mer, de la terre la plus proche de la mer) qu'ils soient naturels ou aménagés. Elles pourront être des paysages comme des scènes balnéaires, avec ou sans êtres humains, avec ou sans animaux.

permitted [✓] prohibited [✗] no restrictions [NR]	reality divisions			3DD	PID/PPD
	ND	PTD	PJD		
a) Cropping, straightening and perspective correction.	✓	✓	✓	NR	NR
b) Removing or correcting elements added by the camera or lens (dust spots, noise, chromatic aberration, lens distortion).	✓	✓	✓	NR	NR
c) Global and selective adjustments such as brightness, hue, saturation and contrast to restore the appearance of the original scene.	✓	✓	✓	NR	NR
d) Complete conversion of color images to monochrome grayscale.	✓	✓	✓	NR	NR
e) Using permitted AI-enhanced editing (see Note 1 below).	✓	✓	✓	NR	NR
f) Image stitching – combining multiple images with overlapping fields of view that are taken consecutively (panoramas).	✓	✓	✓	NR	NR
g) Blending of multiple images of the same subject and combining them in camera or with software (exposure blending or focus stacking).	✓	✓	✗	NR	NR
h) Combining images (2-4), each with a small white border on a single image that depicts a progression of events or related activity.	✗	✗	✓	NR	NR
i) Adding, deleting or moving pictorial elements of which you ARE the author.	✗	✗	✗	NR	NR
j) Removing, adding, or changing any part of an image, except for cropping and straightening.	✗	✗	✗	NR	NR
k) Blurring or darkening parts of the image to hide pictorial elements, or adding a noticeable (dark or light) vignette during editing.	✗	✗	✗	NR	NR
l) All color conversions other than to monochrome grayscale.	✗	✗	✗	NR	NR
m) Conversion of parts of an image to monochrome, or partial toning, desaturation or over-saturation of color.	✗	✗	✗	NR	NR
n) Using prohibited AI-enhanced editing (see note 2 below).	✗	✗	✗	✗	✗
o) Adding pictorial elements of which you ARE NOT the author, such as sky, background, people, animals, etc. Refer to the PSA statement on Image Creation and Authorship.	✗	✗	✗	✗	✗
p) Adding a watermark, copyright or any similar visible markings.	✗	✗	✗	✗	✗

Remarques : Il est essentiel de comprendre les techniques interdites afin d'éviter les mauvaises notes, la disqualification et les sanctions. Consultez toujours le site web de la PSA pour connaître l'intégralité du règlement et les définitions en vigueur concernant les Salons : <https://psaphotoworldwide.org/page/exhibitions>

1. **Retouches par IA autorisées :** outils de retouche qui effectuent des transformations, des améliorations ou des corrections exclusivement à partir des données de pixels de la photographie originale de l'auteur, sans ajout de contenu externe.
2. **Retouches par IA interdites :** tout processus de génération d'images synthétiques assisté par IA intégrant des données d'images externes, des éléments visuels, des textures, des objets ou des scènes absents de la photographie originale de l'auteur est interdit.

Non-conformité:

La PSA se réserve le droit d'enquêter sur les plaintes, d'annuler les acceptations, d'imposer des sanctions et d'ajouter les contrevenants à la liste des personnes sanctionnées.

- Le commissaire du Salon ou les juges peuvent demander les fichiers bruts/non modifiés pour vérifier la conformité et la paternité des œuvres ; pour les images composites, tous les fichiers composants sont requis.
- Toute tentative de refus de coopérer aux enquêtes entraînera des sanctions.

La participation à cette exposition implique l'acceptation automatique des présentes conditions. Les participants sont priés de consulter la politique d'éthique de la PSA ainsi que ses déclarations relatives aux sujets traités et à l'IA pour connaître les directives de conformité. <https://psa-services.org/ES/#entrants>

RÈGLES FIAP

Déclaration de la FIAP concernant les images générées par intelligence artificielle (IA)
LES IMAGES CRÉÉES PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SONT INTERDITES DANS CE SALON ! Il est rappelé que toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés à vie !

Définition FIAP du monochrome

Une œuvre en noir et blanc, dont les nuances s'étendent du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc), est une œuvre monochrome. Une œuvre en noir et blanc entièrement retouchée d'une seule couleur reste une œuvre monochrome et peut être classée dans la catégorie noir et blanc ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous le patronage de la FIAP. En revanche, une œuvre en noir et blanc modifiée par une retouche partielle ou par l'ajout d'une couleur devient une œuvre en couleur (polychromie) et doit être classée dans la catégorie couleur ; une telle œuvre doit être reproduite en couleur dans le catalogue d'un salon sous le patronage de la FIAP.

Infractions au règlement de la FIAP

Le simple fait de soumettre ses images ou fichiers à un salon sous l'égide de la FIAP implique l'acceptation sans réserve des conditions suivantes :

- la FIAP se réserve le droit d'examiner les images soumises afin de vérifier leur conformité à son règlement et à ses définitions, même si le participant n'est pas membre de la FIAP ;
- la FIAP mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition à cette fin ;
- tout refus de coopérer avec la FIAP, de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photo ou toute insuffisance de preuves sera sanctionné par la FIAP ;
- en cas de sanction pour non-respect du règlement de la FIAP, le nom du participant sera divulgué sous toute forme permettant de constater les infractions.

Conformément à la section II.2 du document FIAP 048/2025, les participants doivent conserver les données EXIF des fichiers soumis afin de faciliter d'éventuelles vérifications. Si, à tout moment, l'organisateur ou le jury estiment, à leur entière discréction, avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des œuvres dont une ou plusieurs images sont susceptibles de ne pas respecter le présent règlement, notamment les définitions énoncées, l'organisateur se réserve le droit de retirer l'œuvre de l'exposition et d'annuler toute acceptation ou récompense liée à l'exposition. Les frais d'inscription peuvent être conservés ou remboursés dans ce cas. Le participant reconnaît que la décision de l'organisateur ou du jury est sans appel.

FIAP - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant aux salons FIAP doit respecter le règlement de la FIAP et se conformer aux dispositions des documents 048/2025 et 038/2023 E.

Tout participant aux salons FIAP doit respecter le règlement de la FIAP, qu'il soit ou non membre de la FIAP.

AVIS FIAP : Lors de l'inscription, tous les participants devront cocher une case pour accepter la déclaration suivante. « Je soussigné(e) accepte expressément les conditions et règlements relatifs au patronage de la FIAP (document FIAP 048/2025 et document FIAP 038/2023 E. Sanctions en cas de non-respect du règlement de la FIAP et de la liste rouge). Je suis particulièrement attentif(ve) au chapitre II du document FIAP 048/2025, intitulé « Règlement relatif aux événements photographiques internationaux sous patronage de la FIAP », et notamment aux sections II.2 et II.3 qui traitent des règles de participation à la FIAP, des sanctions en cas de non-respect du règlement et de la liste rouge. Tout refus d'accepter ces conditions entraînera le rejet de ma candidature. »

RÈGLES SPECIFIQUES DU SALON

- Les images acceptées lors des précédentes éditions du Salon International Daguerre, ou celles jugées sensiblement identiques par le comité d'organisation, ne sont admises dans aucune des sections.

- Médailles et autres récompenses : les médailles et les rubans seront envoyés par voie postale à la date indiquée sur le site web du salon. Il est de la responsabilité du participant de s'assurer que l'adresse fournie lors de son inscription est une adresse postale valide. A défaut, les récompenses pourraient ne pas être livrées.
- Adresse électronique : il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il est facilement joignable par le commissaire du Salon à l'adresse électronique fournie lors de son inscription sur le site web du salon.
- Attention : se désinscrire de la liste de diffusion du salon avant la publication des catalogues pourrait empêcher le participant de recevoir des informations importantes.
- Le participant accepte que les images soumises à ce concours puissent être utilisées dans divers outils de communication du Photoclub Paris Val-de-Bièvre (site web, site du salon, foire de la photo, Facebook, Instagram, publications et catalogue) à des fins non commerciales.

CONTACT POUR TOUTE QUESTION:

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Emmanuel LORE, Commissaire Général : commissaire@salondaguerre.paris

Photoclub Paris Val-de-Bièvre - 28 ter rue Gassendi 75014 PARIS - France

If there is any discrepancy between the French and English Condition of Entry versions, the English version shall apply and prevail.

En cas de divergence entre les versions française et anglaise des conditions d'entrée, la version anglaise prévaudra.

RECOGNITION STATEMENT

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by the Photographic Society of America (PSA). PSA, although it has provided recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.

Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA *Who's Who of Photography* and credited towards the PSA Distinctions.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers worldwide. For information on membership and the many services and activities of PSA, contact:



Photographic Society of America
706 N. Broadway Avenue
Oklahoma City, OK 73102
405-843-1437
Toll Free (US) 855-772-4636
E-mail: headquarters@psaphotoworldwide.org
Website: psaphotoworldwide.org

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2026/137



Fédération Internationale de l'Art Photographique International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon sont prises en compte pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general
70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net